Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.10327 — Elexent/GP JOULE Connect/Elexent DACH JV)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2021/C 231/06)

1. Le 8 juin 2021, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil [1], d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Elexent Holding SAS (France, «Elexent»), appartenant au groupe Renault,

— GP JOULE Connect GmbH (Allemagne, «Connect»), contrôlée conjointement par GP JOULE GmbH, Reußenköge (Allemagne) et Minol Brunata GmbH (Allemagne),

Elexent and Connect acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun d'Elexent Dach GmbH (l'«entreprise commune»).

La concentration est réalisée par achat d'actions dans une société nouvellement créée constituant une entreprise commune.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— Elexent: aide sa clientèle à élaborer des stratégies énergétiques optimisées en concevant des infrastructures d'excellence pour répondre à ses besoins en matière de recharge et en supervisant l'installation et la mise en œuvre de ces infrastructures, ainsi que leur fonctionnement et leur maintenance. Elexent fait partie du groupe Renault, constructeur automobile d'envergure mondiale,

— Connect: participe à de nouveaux projets de mobilité. Connect programme et met en œuvre des projets ayant trait au conseil en matière de produits de base, aux infrastructures de recharge, au partage/à la mise en commun, et à la gestion de la recharge et de l'énergie pour le secteur immobilier, les flottes, les fournisseurs d'énergie et les exploitants de services automobiles et d'infrastructures. Connect appartient i) au groupe GP JOULE, qui se concentre sur le secteur des énergies renouvelables et ii) au groupe Minol, qui exerce ses activités essentiellement dans les services de comptage, les services de facturation, ainsi que dans les domaines de l'internet des objets, de l'électromobilité et des solutions de partage,

— L'entreprise commune: cette entreprise vise à offrir des solutions adaptées et prêtes à l'emploi aux clients professionnels des différents équipementiers partenaires en ce qui concerne la recharge des véhicules électriques (y compris l'analyse/l'examen de projets, le fonctionnement, le soutien financier, l'installation, la maintenance et l'optimisation de la recharge). L'entreprise commune fournira en outre aux clients des conseils en matière de mobilité électrique. L'entreprise commune exercera ses activités en Allemagne et il est prévu qu'elle développe des activités en Autriche et/ou en Suisse.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée de traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil [2], il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.10327 — Elexent/GP JOULE Connect/Elexent DACH JV

[1] JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
[2] JO C 366 du 14.12.2013, p. 5.

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopie ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE